

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigulleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 7 septembre 2023

Présents : Jérémie Jacquart, Christelle Monier, Maurice Levet, Karine Chambeaud, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet.

Pouvoirs : Karine Bourdé à Philippe Mougel
Marilyne Namyst à Christelle Monier
Fabienne Beauger à Julien Guillaume
Marie-Pierre Amouroux à Jérémie Jacquart
Rémi Cholley à Maurice Levet.

Absent : Laurent Retailleau

Secrétaire de séance : Philippe Mougel.

Ouverture de la séance à 20 h 10

Site patrimonial remarquable :

Le Maire annonce que la création future d'un « site patrimonial remarquable » à Montaigut-le-Blanc a été officialisée le 6 juillet par les Bâtiments de France. Il s'agit d'une zone de protection renforcée réservée aux plus beaux villages et villes, avec des critères de restauration et de construction plus précis, sur une zone plus pertinente que la règle des 500 mètres actuelle autour du château et du porche médiéval.

Le Maire s'en réjouit car la commune réclamait cette création depuis des années pour Montaigut-le-Haut et le site des caves de Saint-Julien, sans succès jusqu'ici. Bémol, les Bâtiments de France ont précisé que l'étude préalable ne démarrera pas avant de nombreuses années, faute de personnel, et que sa réalisation durera cinq ans. Mais cette attribution officielle lève un handicap majeur à la candidature de Montaigut-le-Blanc aux Petites cités de caractère, le classement en Site patrimonial remarquable étant exigé.

Plan d'aménagement de bourg

Le Maire explique qu'un plan d'aménagement de bourg est une étude réalisée par des architectes pour analyser une commune et identifier les projets à mener pour l'améliorer, et permettre à une municipalité de les planifier. L'existence d'un tel plan est indispensable pour décrocher certains types de subventions, mais sa réalisation est assez coûteuse. Or un tel document avait déjà été réalisé en 1999, même s'il était resté sans suite. Le Maire explique avoir rencontré le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) pour leur proposer de réviser cet ancien plan d'aménagement de bourg et non pas d'en créer un nouveau, pour limiter le coût (20 000 euros au lieu de 30 000 euros environ). Le CAUE s'est montré favorable à cette idée et s'est proposé de solliciter les subventions pouvant monter à 80 % (ce qui ne laisserait que 4 000 euros à la charge de la commune), de monter le cahier des charges, d'aider à l'appel à candidats. Le projet pourrait ensuite démarrer dès Janvier 2024 avec le cabinet d'architectes retenu.

Tarifs cantine

A la rentrée de septembre 2023, les tarifs du prestataire de la cantine sont passés de 4,00 € à 4,15 € pour les enfants et de 4,10 € à 4,25 € pour les adultes. Toutefois, ce prestataire va cesser son activité au 1er novembre 2023 : la commune travaillera ensuite avec un nouveau prestataire, l'ESAT de Saint-Sandoux, choisi par les délégués de parents d'élèves et la Municipalité. Le Maire propose donc de ne pas répercuter cette hausse de 15 centimes sur les tarifs de cantine, ce qui engendrera pour la commune une perte de 200 euros environ.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le maintien des tarifs actuels.

Montant pour la scolarisation d'élèves extérieurs à la commune

Le Maire explique que 90 élèves sont inscrits cette année à l'école de Montaigut contre 85 l'année dernière. Parmi eux, 5 élèves viennent de communes voisines dépourvues d'école : un de Grandeyrolles, un de Verrières et 3 de Clémensat, comme l'an passé. Selon l'usage, la commune d'origine de l'élève paye un défraiement à la commune d'accueil : à Montaigut-le-Blanc, le montant est de 450 euros, un tarif inchangé depuis 10 ans, comme l'a alerté la secrétaire de mairie qui l'avait calculé à l'époque. Le Maire explique que le coût réel par élève était en fait de 500 euros et que la Municipalité de l'époque avait accordé une remise de 10%.

Un nouveau calcul des frais de fonctionnement de l'école primaire (hors cantine) aboutit à 715 euros par élève. Après débats au sein du conseil, le Maire propose d'augmenter la contribution des communes extérieures à 715 euros par an, sans remise. Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le tarif annuel de 715 euros.

Reprise du bar-hôtel

Le Maire explique que l'EPF Smaf, propriétaire du bar hôtel de Montaigut, n'a finalement pas souhaité signer une convention de gardiennage pour déléguer la gestion du bar à la commune,

comme celle-ci le réclamait pour s'occuper elle-même de sa relance. En revanche, l'EPF Smaf a accepté de recourir à un avocat spécialisé pour accélérer la mise en liquidation de la société des anciens gérants et permettre ainsi la libération des lieux et la reprise de l'établissement par un nouveau gérant, comme le Maire le leur réclamait des mois.

L'EPF Smaf lui a également annoncé que la mise en liquidation serait enfin actée en septembre 2023 et passera au Tribunal de Commerce en octobre 2023 pour la nomination d'un liquidateur.

Par ailleurs, API lui a conseillé un prestataire pour aider la commune à monter un nouveau projet de bar-hôtel-restaurant. Celui-ci propose la rédaction de l'appel à projets et l'examen des candidatures pour 3 à 6000 €. Il peut ensuite proposer une étude des projets des candidats (opportunité, faisabilité) et une recherche de subventions pour la réalisation des travaux : ce deuxième travail, d'un coût de 4 à 6000 €, peut-être subventionné à 80% par le Département et la Région.

Le prestataire conseille d'attendre la liquidation pour enclencher.

Le Maire a également rencontré une avocate pour suivre la procédure de liquidation au nom de la Commune.

Le dossier pourrait aussi être suivi par Villages vivants, prestataire en montage de projets : son assistance est moins chère mais ne pourrait pas débuter avant mi-2024.

Demande de subventions d'association

Le Club de Gymnastique de Montaigut sollicite une subvention communale de 250 euros et fournit pour cela ses comptes annuels (budget annuel d'environ 1 200 euros). Après avoir délibéré, la subvention est attribuée à l'unanimité.

Demande d'aide pour une athlète junior de haut niveau en patinage

Le Maire explique avoir reçu la mère de Malou Brassier, 8 ans, « repéré » par son club de patinage de Clermont-Ferrand qui lui propose de participer à des cours-stages et des concours nationaux. Sa mère a expliqué que le coût supplémentaire pour la famille serait d'environ 1 500 euros par an. Le Maire lui a proposé spontanément plusieurs solutions : la création d'une cagnotte Leetchi, le lancement d'un appel sur Facebook, voire une aide ponctuelle de la CCAS.

Le père de Malou, présent dans le public, apporte des précisions. Le conseil municipal propose au Maire d'interpeler avant tout le service des sports d'API (Jean-Luc Bataille).

Désignation des délégués pour la commission des listes électorales

Sont candidats : Philippe Mougel, pour le poste de délégué titulaire, et Jérémie Jacquart, comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, Philippe Mougel et Jérémie Jacquart sont élus à l'unanimité délégués titulaire et suppléant pour la commission des listes électorales.

Garde des enfants lors de la pause méridienne

Le Maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2023/2024 les deux postes à temps partiel (6 heures par semaine scolaire) de garde des écoliers durant la pause méridienne de 12h à 13h30. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction de ces deux postes.

Eclairage de Saint-Julien

Le Maire explique avoir enfin reçu du SIEG, plusieurs mois après la visite sur place, les devis de création d'un lampadaire manquant à Saint-Julien sur le Chemin de la Serre (emprunté par les scolaires pour aller à l'arrêt de bus). Le devis se monte à 2 600 euros dont 1 300 euros pour la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ces devis.

Questions diverses :

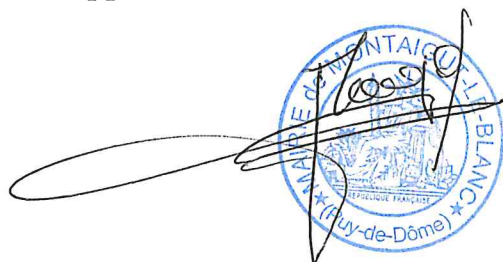
Marie-Claire Goutagny a été recrutée pour travailler à l'école à la cantine, au ménage et en soutien scolaire, en remplacement de Pauline Vincens-Moya.

« Casse » de Saint-Julien : le sous-préfet a été sollicité à nouveau par le Maire puis par la Députée pour faire avancer le règlement de la situation qui traîne depuis des années.

Camping : le nouveau gestionnaire dresse un bilan moyen en juillet mais excellent en août. Son objectif pour 2023 a déjà été atteint au 1^{er} septembre. Un nouveau projet pour 2024 sera présenté en octobre par le gérant.

Fin de la réunion du Conseil municipal à 23 h 30

Le secrétaire de séance,
Philippe MOUGEL



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JULIEN CANTAL' and 'FRANCE' around the perimeter, with a central emblem. The signature is written across the stamp and extends to the left.